



RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00165

Numéro SIREN : 487 828 311

Nom ou dénomination : A.B.I. CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2013 sous le numéro de dépôt 4467

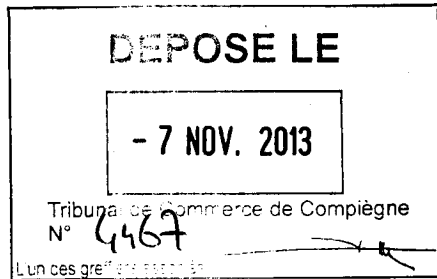
CABINET CARTIER

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

inscrite au tableau de l'ordre du Conseil Régional de Rouen

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rouen

26, Rue des Bons-Enfants - 76000 ROUEN - Tél. 02 35 71 00 73 - Fax 02 35 71 78 89



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE

LA SARL A.B.I. CONCEPT

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associées en date du 1^{er} octobre 2013, nous avons établi le présent rapport :

- afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social
- sur la situation de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes qui requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date d'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2012, et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social de la société SARL A.B.I. CONCEPT.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres de la société SARL A.B.I. CONCEPT est au moins égal au montant du capital social.

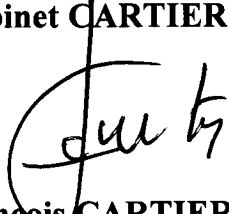
Nous n'avons relevé aucun avantage particulier dans les statuts.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- les comptes annuels au 31 décembre 2012 font ressortir des capitaux propres d'un montant de 58 258 € pour un capital de 3 000 €, le résultat de l'exercice 2012 s'établissant à 13 813 €
- Une augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de 27 000 € a eu lieu au 1^{er} janvier 2013 portant le capital social à 30 000 €
- la balance comptable au 30 juin 2013 des enregistrements courants fait ressortir un résultat de 30 055 €, qui corrigé de l'évaluation des écritures de régularisation de fin de période, devrait demeurer positif
- l'activité au 30 juin 2013 est en progression
- la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Rouen, le 23 octobre 2013

Cabinet CARTIER



François CARTIER